

Image not found or type unknown



Sortie du territoire d'un enfant en cas de séparation

Par **fouin**, le **15/03/2009** à **17:01**

bonjour
vivant maritalement, j'ai un enfant (3ans) avec une femme envisageant une séparation et un déménagement en nouvelle calédonie (nouméa)
nous vivons dans l'herault où l'enfant est né et a été reconnu par moi (le père)
elle porte nos deux noms de famille
est-il possible de s'opposer à une sortie du territoire ?
merci

Par **kingdom**, le **31/03/2009** à **20:56**

Tout est possible, si vous avez vraiment cette crainte saisissez le JAF pour faire une interdiction de sortie du territoire et avant de passer devant le JAF faites un courrier recommandé où vous lui dites que vous vous opposez à ce que la petite aille vivre là-bas!